

Quelques Saints du Mois

par

Paulette Leblanc

**Suzanne Deloye, *Sœur Marie-Rose*
1741-1794
9 juillet**

En juillet 2012, je vous ai déjà parlé de sainte Suzanne Deloye, vierge, religieuse et martyre de la Révolution française. Aujourd'hui, je veux apporter quelques précisions en la resituant dans son contexte historique, au milieu de quelques-uns des très nombreux prêtres, religieux et religieuses, qui furent martyrisés avec elle, uniquement parce qu'ils voulaient rester fidèles à leur foi catholique. Nous avons tous appris que l'un des arguments de la Révolution était le respect de la liberté de conscience de chaque citoyen. Mais, curieusement, ceux qui pensaient autrement que ce que les révolutionnaires imposaient n'étaient "*que des ennemis de la liberté et des fanatiques*". Il fallait bien sûr s'en débarrasser.

Compte tenu des innombrables persécutions qui sévissent actuellement dans notre monde, entraînant de nombreux massacres, voire des génocides, et compte tenu aussi des législations très antichrétiennes déjà imposées ou qui se préparent en France, persécutions perfides mais réelles, j'ai pensé qu'il serait utile de faire un petit tour vers Orange, où tant de religieuses et de prêtres furent martyrisés et devinrent les "*Martyrs d'Orange*". Mais avant d'aller à Orange, je tiens à vous rappeler que, à partir de 1792, l'Assemblée Constituante voulant déporter les prêtres non jureurs, les rassembla aux Pontons de Rochefort où ils moururent par centaines... C'est pourquoi, le 6 juillet l'Église fait mémoire du Bienheureux Augustin-Joseph Desgardin, cistercien de Sept Fons et le 7 juillet, elle fait mémoire du Bienheureux Jean-Joseph Juge de Saint-Martin, sulpicien et directeur de séminaire. Tous les deux furent martyrisés aux Pontons de Rochefort et béatifiés en 1995.

Nous revenons maintenant à Suzanne Deloye. Suzanne-Agathe Deloye naquit à Sérignan, village proche de la ville d'Orange, le 4 février 1741, de Joseph-Alexis Deloye et de Suzanne Jean-Clerc. Après une enfance particulièrement pieuse elle entra au monastère des bénédictines de Caderousse et devint Sœur Marie-Rose. Elle vécut dans ce monastère pendant plus de trente ans.

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

Nous sommes en 1794. La Révolution française ayant supprimé les Ordres religieux, Sœur Marie-Rose rejoignit sa famille à Sérignan où elle demeura jusqu'au 10 mai 1794. Dans sa vie redevenue laïque, elle continuait cependant, autant qu'elle le pouvait, sa vie de moniale selon les termes d'une petite brochure intitulée *Règlement pour la conduite des religieuses dispersées par la Révolution*, règlement qui leur rappelait les particularités de la vie monastique qu'elles devaient conserver dans le siècle.

Marie-Rose avait trouvé refuge chez son frère Pierre-Alexis, un très bon chrétien. Deux des filles de Pierre-Alexis s'étaient consacrées à Dieu dans le service des pauvres, à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon. Une troisième, Thérèse-Rosalie Deloye, était entrée au couvent du Saint-Sacrement de Bollène, petite commune située dans le Vaucluse. Elle avait revêtu l'habit de sa Congrégation le 23 novembre 1790. Plus tard, Pierre-Alexis, cacha dans son grenier, un prêtre insermenté de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Grâce à lui, les fidèles de la région purent entendre quelquefois la messe et recevoir les sacrements.

Le 12 ventôse de l'an II, c'est-à-dire le 2 mars 1794, sœur Marie-Rose fut convoquée par la municipalité de Sérignan, avec deux autres religieuses, afin de prêter le serment ordonné par la loi. Toutes les trois refusèrent. Le Comité de surveillance de Sérignan les fit mettre en état d'arrestation, ainsi qu'un prêtre, le chanoine Lusignan. Voici le motif de l'arrestation des religieuses : *"Nous envoyons, écrit le Comité de Sérignan à celui d'Orange, les trois religieuses inassermentées que nous avons ici."*

La municipalité de Sérignan fit conduire Sœur Marie-Rose à Orange, à la prison de la Cure, où elle fut écrouée, le 10 mai 1794. Il y avait déjà là des religieuses emprisonnées depuis plusieurs mois. La présence et la ferveur de ces saintes filles avaient déjà donné à la prison les allures d'un couvent. Sœur Marie-Rose, avec joie, prit sa place parmi les prisonnières. Près de deux mois s'écoulèrent. Le 17 messidor, c'est-à-dire le 5 juillet, sœur Marie-Rose fut appelée au tribunal de la Commission populaire. Le président Fauvéty lui proposa immédiatement de jurer : elle refusa encore. L'accusateur public, un dénommé Viot, accumula alors contre elle des accusations retentissantes et meurtrières dont il chargera également toutes ses compagnes. *"Trop ennemie de la liberté, cette fille a tout tenté pour détruire la république par le fanatisme et la superstition. Elle a refusé le serment qu'on exigeait d'elle, elle a voulu allumer la guerre civile..."*

Le fanatisme, la superstition cela voulait dire en langage révolutionnaire, fidélité à l'Église, à ses sacrements, à son culte, à ses prêtres. Fouquier-Tinville avait précisé le sens de ces mots qu'on retrouve dans tous les actes d'accusation des prêtres et des religieux et religieuses non assermentés. Ainsi, pour plus de précision, je vous rappelle que le 17 juillet 1794, à une carmélite de Compiègne qui demandait la signification du mot *"fanatisme"*, l'accusateur public répondit : *"Par fanatisme,*

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

j'entends votre attachement à des pratiques puériles, et à vos sottises croyances." Incontestablement, cela méritait la mort...

Donc, condamnée à mort, le 6 juillet 1794, Sœur Marie-Rose fut exécutée le même jour, à 6 heures du soir. Avec elle périt, pour la même cause, un saint prêtre, le chanoine Antoine Lusignan. Ils allèrent à la mort avec une sainte joie. Sœur Marie-Rose avait montré à ses compagnes le chemin de la véritable vie. Elles n'allaient pas tarder à s'y engager à leur tour. Elles seront les *Martyres d'Orange*. Ainsi, le 7 juillet fut exécutée une Sacramentine, et le 9 juillet, deux Ursulines ; le 10 juillet 1794, au moins 3 autres religieuses Sacramentines et 3 Ursulines furent décapitées. Le 12 juillet 1794, ce fut le tour de 4 autres religieuses, Sacramentines et Bernardines. Mais ce n'était pas tout : le 13 juillet 1794, 6 autres Ursulines furent décapitées. Le 15 juillet, ce fut le tour de 7 autres religieuses, tandis que de nombreux prêtres périssaient sur les Pontons de Rochefort. Tandis que les 16 Carmélites de Compiègne étaient guillotines à Paris le 17 juillet 1794. En tout, du 6 au 26 juillet 1794, il y eut à Orange 32 religieuses guillotines sur les 52 arrêtées. Mais la terreur s'arrêta enfin grâce à la chute de Robespierre, et les 20 autres religieuses encore vivantes furent libérées. .

Tous ces martyrs furent béatifiés en 1994.